

NOTE DE RENTREE

- **Horaires de l'école** : de 8h55 à 11h55 et de 13h30 à 16h30 du lundi au vendredi. Il n'y a plus classe les mercredis.
L'accueil dans la cour a lieu à partir de 8h45 le matin et 13h20 l'après-midi.
- **Retards** : les parents veilleront aux heures d'entrées et de sorties, de manière que leur **enfant arrive à l'heure**. Des retards répétés ou des absences sans justificatifs devront être signalés à l'Inspection Académique par la Directrice de l'école.
- **Absences** : les parents doivent impérativement prévenir le jour même (au plus tard) l'enseignant de toute absence de leur enfant. Les parents doivent venir chercher leur enfant à l'école pour une absence en cours de journée (décharge à signer). En aucun cas, un enfant ne sera autorisé à quitter l'école seul durant les cours. Enfin, les « petites maladies » (petits maux de tête, de ventre...) ne doivent pas être systématiquement prétextes à s'absenter.
- **Parasites** : aucune école n'est à l'abri des poux. Les parents doivent par conséquent être très vigilants et surveiller fréquemment la tête de leur enfant. Il existe depuis longtemps maintenant des produits très efficaces.
- **Assurance (nous faire parvenir l'attestation dès la rentrée)** : les enfants doivent être assurés pour toutes les activités (obligatoires) pendant le temps scolaire. Elle doit comporter 2 garanties : « **responsabilité civile** » et « **individuelle accident** ». Il est recommandé de souscrire une assurance pour les activités extrascolaires (facultatives).
- **Relations parents – enseignant** : les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial, dont les enseignants pourront tenir compte. De même, les cas exceptionnels où les enfants ont dû se coucher tard pourront être relatés. Les parents peuvent rencontrer les enseignants sur rendez-vous (noter un mot sur le cahier de liaison ou via l'application Classroom). Les appels téléphoniques doivent rester exceptionnels ; merci de nous contacter aux heures des récréations (de 8h45 à 8h55, de 10h50 à 11h05, de 13h20 à 13h30 et de 15h15 à 15h30). Le cahier de liaison ou Classroom sont le lien entre les parents et l'enseignant. Toutes les feuilles distribuées aux enfants et éventuellement collées ainsi que les mots doivent être signés par les parents, après que ceux-ci en ont pris connaissance. De même, les parents pourront y inscrire une demande de rendez-vous, leurs remarques...

Les enseignantes, Mme NAVARRO et Mme ALGRAIN

Organisation de la classe

- **Matériel** : les livres prêtés par l'école doivent être couverts proprement et munis d'une étiquette avec le prénom de l'enfant. Les parents veilleront régulièrement à l'état des affaires de leur enfant, et à ce que rien ne manque dans leur cartable. Les livres de bibliothèque doivent faire l'objet des mêmes soins et d'une lecture suivie.

Votre enfant possède :

- Un agenda sur lequel il est écrit les leçons à réviser.
- Un carnet de liaison qui sert de liaison entre vous et nous, où seront également collés les mots à **signer impérativement**.
- Un cahier de poésies et de chants et un cahier d'histoire de l'art.
- Un livre de français et un fichier de mathématiques pour les CE2.
- Un livre de français et un de mathématiques pour les CM.
- Un classeur pour l'histoire, la géographie, l'éducation morale et civique, les sciences, les productions d'écrits, l'autonomie et les évaluations.
- Deux cahiers de leçons : un de français et un de mathématiques.

Ce matériel doit se trouver quotidiennement dans le cartable de votre enfant.

- Le cahier du jour.
- Les fichiers de mathématiques.

Nous vous demandons de bien vouloir regarder (avec votre enfant) et signer ces cahiers lors des retours à la maison. Les évaluations seront à signer à chaque vacance.

Une tenue de sport est nécessaire pour les activités sportives qui ont lieu **le lundi et le vendredi**. Il est préférable que votre enfant la porte sur eux dès le matin afin de ne pas avoir à se changer lors des récréations.

Les vêtements doivent être **marqués à leur nom**.

Les effets personnels (jeux ou objets) ne sont pas autorisés à l'école.

Les goûters (**une barre de céréales ou un gâteau seulement**) pour les récréations sont autorisés.

- Les parents séparés doivent nous présenter les documents officiels concernant la garde de l'enfant et nous fournir les coordonnées des deux parents.

- **La coopérative scolaire :**

La participation financière sollicitée auprès des parents pour la coopérative scolaire sert à agrémenter le quotidien de la classe (achats de jeux pour la récréation, fournitures diverses, ...), à financer partiellement ou intégralement certains projets pédagogiques et sorties scolaires. La coopérative permet aussi d'acheter du matériel informatique pour la classe.

La participation demandée à chaque famille est libre. Toutefois, un point d'honneur est mis à ce que **chaque** famille participe à ce financement à la hauteur de ses moyens, car au cours de l'année, **tous** les enfants bénéficieront d'activités financées par la coopérative scolaire.

Il est à noter que l'association des P'tits Loups est le principal donateur de la coopérative scolaire grâce à tous les événements qu'elle organise au fil de l'année.

Après ce rappel et cette présentation de début d'année, je souhaite vous préciser que nous demeurons à votre disposition après la classe (si nos disponibilités nous le permettent), ou sur rendez-vous (carnet de liaison/klassroom) pour parler du travail scolaire de votre enfant, ses difficultés éventuelles...

Surtout n'hésitez pas à venir nous voir même pour les choses qui semblent à priori anodines.

En espérant une collaboration efficace.

La directrice et enseignante, Mme NAVARRO

L'enseignante Mme ALGRAIN

CONTACTS UTILES :

École de Bauzy : 02 54 46 01 47

e-mail de l'école de Bauzy : ec-bauzy@ac-orleans-tours.fr

Mairie de Bauzy : 02 54 46 41 93

École de Neuvy : 02 54 46 06 57

Garderie de Neuvy : 02 54 46 06 47

e-mail de l'école de Neuvy : ec-neuvy@ac-orleans-tours.fr

Mairie de Neuvy : 02 54 46 42 69